



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023/09/27/02

Objet : VENTES DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT AU C.C.A.S

Nombre de membres : 17

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à 18 heures 00 minute, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 22 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la mairie.

Sous la présidence de M. BLONDIAUX

Étaient présents : M. BLONDIAUX / Mme DHAUSSY / Mme CAMPHIN / M. GABET / Mme HÉBERT / M. MEDJAHJED / Mme FLAMEY / Mme DOLEZ / Mme GABET / Mme MASCHIO / M. MOREAU M. DUJARDIN / Mme JOUET

Étaient représentés : Mme BRENET procuration à Mme CAMPHIN
M. BIRÉE procuration à Mme DHAUSSY
Mme MARÉCHAL procuration à Mme GABET
M. BRENET procuration à M. BLONDIAUX

Étaient absents :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 17
- Contre : 00
- Abstention : 00

EXPOSÉ :

Le CCAS possède des terrains agricoles exploités et cultivés dans certaines communes avoisinantes. Ces propriétés ont un coût pour le CCAS qui n'est pas couvert par les loyers. Ainsi, il a été proposé aux exploitants agricoles d'acheter ces terrains. Les accords obtenus avec les exploitants sont les suivants :

- Parcelle AL 23 située à TRITH SAINT LÉGER, d'une superficie de 2.153,00 m². L'acquéreur est M. Thibault DEVULDER demeurant au 3, rue des Coquelicots à MONCHAUX SUR ÉCAILLON – 59224.
- Parcelle ZI 112 située à VERCHAIN MAUGRÉ, d'une superficie de 8.782,00m². Le prix convenu est de 8.782,00€. L'acquéreur est M. Christophe COUVEZ demeurant au 15, rue Pasteur à SAULZOIR – 59227.
- Parcelle ZD 79 située à MAING, d'une superficie de 5.380,00m². Le prix convenu est de 5.380,00€. L'acquéreur est M. Pierre GABEL demeurant au 9, rue de Roisin à BERMERIES- 59570.

Les démarches auprès du notaire seront entreprises par le CCAS et les frais d'actes seront supportés par les différents acquéreurs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**

- la cession des parcelles comme suit :

- Parcelle AL 23 située à TRITH SAINT LÉGER d'une superficie de 2.153,00 m². Le prix convenu est de 1291.80€. L'acquéreur est M. Thibault DEVULDER demeurant au 3 rue des Coquelicots à MONCHAUX SUR ÉCAILLON - 59224
- Parcelle ZI 112 située à VERCHAIN MAUGRÉ d'une superficie de 8.782,00m². Le prix convenu est de 8.782,00€. L'acquéreur est M. Christophe COUVEZ demeurant au 15 rue Pasteur à SAULZOIR – 59227
- Parcelle ZD 79 située à MAING d'une superficie de 5.380,00 m². Le prix convenu est de 5.380,00 €. L'acquéreur est M. Pierre GABEL demeurant au 9 rue de Roisin à BERMERIES - 59570

- **DIT**

- que les frais d'actes seront supportés par les différents acheteurs

- **AUTORISE**

- le Président à entreprendre les démarches auprès du notaire et à signer tous les documents relatifs à ces sessions.

Le Maire, Président du C.C.A.S

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le Maire,
Président du C.C.A.S



Le(la) secrétaire de séance,